

PRIVALTO TOTAL RENDEMENT AVRIL 2017

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- **Garant de la formule :** BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité : Compte-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.**
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 8 février 2017:

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment

Communication à caractère publicitaire

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 20 FEVRIER 2017 AU 10 AVRIL 2017**



BNP PARIBAS

PRIVALTO

**La banque
d'un monde
qui change**

Privalto Total Rendement Avril 2017, titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition à l'évolution de l'action Total S.A. (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- En cours de vie, un possible remboursement automatique du capital chaque semestre à partir du semestre 2, à l'une des dates de constatation, avec versement d'un gain potentiel de 4 % par semestre écoulé, dès lors qu'à une des dates de constatation l'action clôture au dessus de son cours initial (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,62 %) ;
- A l'échéance :
 - Dès lors que l'action clôture à son cours initial ou en hausse par rapport à son cours initial, le remboursement du capital majoré d'un gain de 64 % (soit 16 coupons de 4 %) ;
 - Dès lors que l'action clôture en baisse mais que la baisse n'excède pas 50 % par rapport à son cours initial, le remboursement du capital majoré d'un gain de 24 % (soit 1,5 % par semestre) ;
 - Une perte en capital partielle ou totale, si l'action clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de la baisse de l'action.

Privalto Total Rendement Avril 2017 ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 à 8 ans à la seule action Total S.A. et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance du 28 avril 2025). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements sont soumis au risque de crédit de l'Emetteur et du Garant de la formule.

AVANTAGES

- Objectif de gain de 4 % par semestre écoulé (soit 8 % par an) : dès lors qu'à l'une des dates de constatation l'action clôture au dessus de son cours initial, à partir du semestre 2.
- Possible remboursement rapide : potentiel remboursement anticipé automatique chaque semestre, à partir du semestre 2.
- Versement conditionnel d'un gain à l'échéance même en cas de baisse de l'action : un gain potentiel de 24 % (soit 1,5 % par semestre) est versé à l'échéance si l'action n'a pas subi une baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial, à la date de constatation finale.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital :
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - Au terme des 8 ans : en cas de baisse du cours de l'action de plus de 50 % par rapport à son cours initial.
- Plafonnement des gains : le gain potentiel est fixé à 4 % par semestre écoulé, même en cas de hausse du cours de l'action supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 6,62 %).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 8 ans.
- Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividende réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Emetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou une éventuelle faillite ou défaut de paiement de ces derniers (qui induit un risque sur le remboursement).
- Remboursement à l'échéance très sensible à une faible variation du cours de l'action autour du seuil des 50 % de baisse par rapport à son cours initial.

A la date de constatation initiale, on observe le cours de clôture de l'action et on le retient comme cours initial.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (SEMESTRES 2 à 15)

A partir du semestre 2, on observe, à chacune des 14 dates de constatation semestrielle, le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'action clôture à **son cours initial ou en hausse par rapport à son cours initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'intégralité du capital



Un gain de 4 % par semestre écoulé

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,36 % et 6,62 % selon le semestre de remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'action clôture **en baisse par rapport à son cours initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 16)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à cette date, l'action clôture à **son cours initial ou en hausse par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital



Un gain de 64 % soit 4 % par semestre écoulé

Soit un taux de rendement annuel net de 5,27 %.

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse par rapport à son cours initial mais que la baisse n'excède pas 50 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'intégralité du capital



Un gain de 24 % soit 1,5 % par semestre

Soit un taux de rendement annuel net de 1,68 %.

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse de plus de 50 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

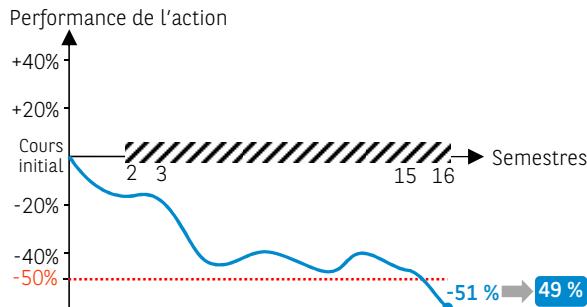
Le capital diminué de la baisse de l'action

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

ILLUSTRATIONS

- Performance de l'action Total S.A. (dividendes non réinvestis) par rapport à son cours initial
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Montant remboursé
- ||||| Période de constatation semestrielle

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A., EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

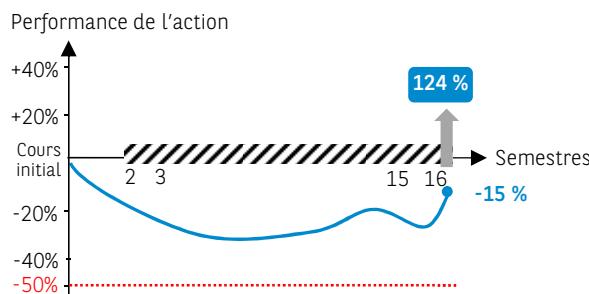


- Semestres 2 à 15 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue jusqu'à l'échéance.
- Semestre 16 : l'action clôture en baisse de 51 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital

Montant remboursé : intégralité du capital - 51 % = 49 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de -8,48 % (inférieur à celui de l'action égal à -9,39 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'action clôturerait en baisse par rapport à son cours initial à toutes les dates de constatation semestrielle et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

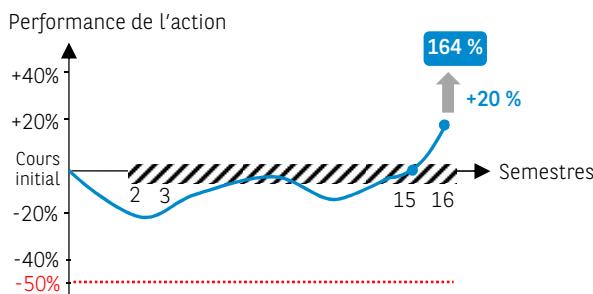
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A., AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



- Semestres 2 à 15 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue jusqu'à l'échéance.
- Semestre 16 : l'action clôture en baisse de 15 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est intégralement remboursé avec versement d'un gain de 24 % soit 1,5 % par semestre.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de 16 x 1,5 % = 124 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de 1,68 % (supérieur à celui de l'action égal à -2,71 %).

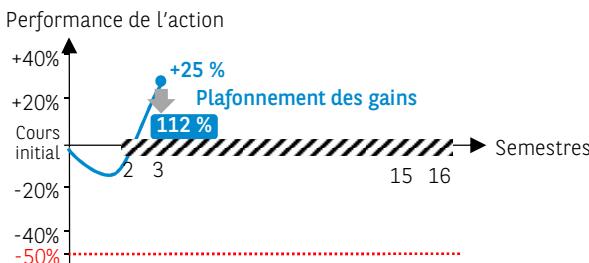
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A. À L'ÉCHÉANCE



- Semestres 2 à 15 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue jusqu'à l'échéance.
- Semestre 16 : l'action clôture en hausse de 20 % par rapport à son cours initial. Le produit est intégralement remboursé avec versement d'un gain de 64 % soit 4 % par semestre écoulé.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de (16 x 4 %) = 164 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de 5,27 % (supérieur à celui de l'action égal à 2,29 %).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU COURS DE L'ACTION TOTAL S.A AU SEMESTRE 3



- Semestre 2 : l'action clôture en baisse par rapport à son cours initial. Le produit continue.
- Semestre 3 : l'action clôture en hausse de 25 % par rapport à son cours initial. Le produit est remboursé par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + gain de (3 x 4 %) = 112 % du capital, soit un taux de rendement annuel net de 6,56 % (inférieur à celui de l'action égal à 15,60 %, du fait du plafonnement des gains à 4 % par semestre écoulé).

Dans le cas où, à une date de constatation semestrielle, l'action clôturerait exactement à son cours initial ou légèrement en hausse par rapport à son cours initial, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'action, du fait de la fixation des gains à 4 % semestriels.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit.

TOTAL S.A. EN UN COUP D'OEIL

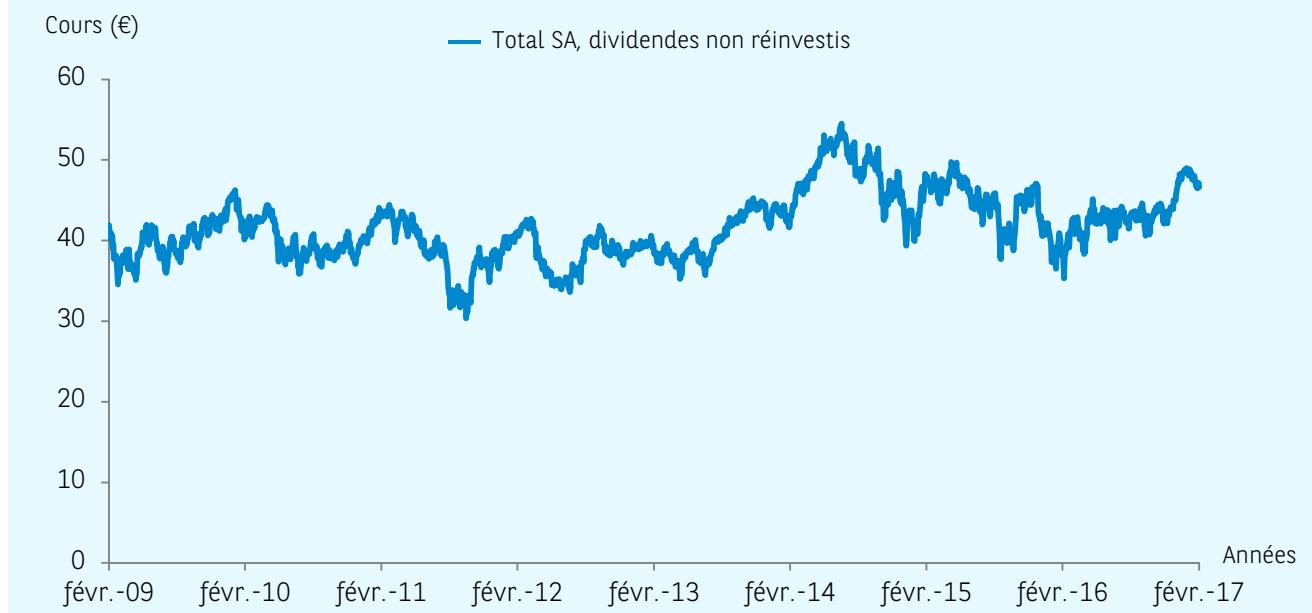
Total S.A. est un groupe industriel international structuré par une forte culture d'entreprise et dont les métiers s'organisent autour d'activités pétrolières et gazières.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Total S.A., merci de consulter la page dédiée : <http://www.total.com/fr/actionnaires/resultats/2016/third-quarter-2016-results>

Seules les variations du cours de l'action Total S.A. sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Cours historiques de l'action Total S.A. (entre le 7 février 2009 et le 7 février 2017)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, le 8 février 2017

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend du cours de l'action Total S.A. (dividendes non réinvestis).
- **Risques de marché** – Le prix de revente du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction du cours de l'action Total S.A., mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'action Total S.A. se situe aux alentours du seuil des 50 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013237914		
Forme juridique	EMTN, Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance		
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais		
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.		
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)		
Montant de l'Émission	30 000 000 €		
Valeur nominale	1 000 €		
Prix d'émission	100 %		
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation		
Souscription	Du 20 février 2017 au 10 avril 2017		
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant de l'émission. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.		
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance		
Sous-jacent	Action Total S.A., dividende non réinvestis (code ISIN : FR0000120271)		
Date d'émission	20 février 2017		
Date de constatation initiale	10 avril 2017		
Dates de constatation semestrielle	10 avril 2018 (semestre 2) 10 octobre 2018 (semestre 3) 10 avril 2019 (semestre 4) 10 octobre 2019 (semestre 5) 14 avril 2020 (semestre 6)	12 octobre 2020 (semestre 7) 12 avril 2021 (semestre 8) 11 octobre 2021 (semestre 9) 11 avril 2022 (semestre 10) 10 octobre 2022 (semestre 11)	11 avril 2023 (semestre 12) 10 octobre 2023 (semestre 13) 10 avril 2024 (semestre 14) 10 octobre 2024 (semestre 15)
Dates de remboursement anticipé	24 avril 2018 (semestre 2) 24 octobre 2018 (semestre 3) 28 avril 2019 (semestre 4) 24 octobre 2019 (semestre 5) 28 avril 2020 (semestre 6)	26 octobre 2020 (semestre 7) 26 avril 2021 (semestre 8) 25 octobre 2021 (semestre 9) 27 avril 2022 (semestre 10) 24 octobre 2022 (semestre 11)	25 avril 2023 (semestre 12) 24 octobre 2023 (semestre 13) 24 avril 2024 (semestre 14) 24 octobre 2024 (semestre 15)
Date de constatation finale	10 avril 2025 (semestre 16)		
Date d'échéance	28 avril 2025 (semestre 16)		
Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013237914=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.		
Double Valorisation	Une double valorisation des Titres de Crédit sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.		
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.		
Cotation	NYSE Euronext Paris (marché réglementé)		

(1) Notations de crédit au 8 février 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+
- Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment

Privalto Total Rendement Avril 2017 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé du NYSE Euronext Paris, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie et de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la vente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 20 février 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et [www.privalto.bnpparibas.fr](http://privalto.bnpparibas.fr).

PRIVALTO



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**